



Déclaration des représentants FSU - CGT au CDEN de la Charente du 20 avril 2015.

M. le Préfet,
M. l'Inspecteur d'Académie,
M. le Président du Conseil Général
Mmes et MM. les membres du CDEN

La situation actuelle sur le plan politique est particulièrement inquiétante, en raison, tant des derniers résultats électoraux de l'extrême droite, que des dernières décisions gouvernementales. Même si le ministre du travail s'en défend, le gouvernement mène une politique d'austérité. Il continue à privilégier la réduction de la dette en baissant la dépense publique, en réduisant les services publics, en gelant le point d'indice dans la fonction publique.

Il est urgent que le plus haut niveau de l'État prenne conscience du malaise des salariés, des pensionnés et des précaires. La politique gouvernementale est sanctionnée à chaque scrutin au profit de ceux qui, lors du précédent quinquennat, menaient une politique destructrice du service public d'éducation.

La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République ne doit pas occulter la sanction infligée à notre collègue de philosophie à Poitiers sur une simple lettre calomnieuse d'un parent d'élève, ni la loi sécuritaire en débat qui autoriserait toutes les dérives possibles quant à la surveillance des citoyens.

A la rentrée 2015 l'amélioration des conditions d'enseignement dans notre département (ni non plus dans l'académie) dans le premier comme dans le second degré n'est pas encore au rendez-vous. Dans un budget contraint, la direction académique est à l'heure des choix. La totalité de l'augmentation du budget de l'éducation nationale est absorbée par la

hausse des effectifs en lycée d'enseignement général, par la formation des maîtres et l'éducation prioritaire. Le dispositif «plus de maîtres que de classes» peine se concrétiser tel qu'il était inscrit dans la loi de refondation de l'École de la République. L'éducation prioritaire a été dotée en moyens d'enseignement mais les assistantes sociales impliquées dans le dispositif n'ont bénéficié d'aucune dotation supplémentaire. Leur temps d'interventions dans les REP+ va se faire au détriment de l'ensemble de la population scolaire du département.

L'État se doit de garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour chaque citoyen, ne doit pas accélérer la désertification rurale et se doter des moyens nécessaires pour maintenir un service public au plus proche de la population. La fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes aura inévitablement des conséquences sur le budget et l'emploi dans les Services publics. Des voix plébiscitent déjà la fusion administrative des rectorats.

Dans ce conseil départemental de l'Education nationale, nous avons l'ambition d'agir dans l'intérêt de l'élève, de tous les élèves. Les décisions qui seront prises après consultation du CDEN ne doivent en aucune manière creuser les inégalités. Certaines décisions prises par le recteur sur la carte des langues, ou à la région sur la carte des formations, réduisent considérablement l'offre. Ce sont les plus isolés qui sont pénalisés.

Le projet de réforme du collège présenté par la Ministre met fin aux horaires nationaux et ouvre ainsi la porte à la rationalisation des moyens. Nous tenons à affirmer ici notre opposition à ce projet. Si une réforme est nécessaire pour le collège, ce n'est pas pour le rendre «moins ennuyeux» comme le prétend Mme la Ministre, mais pour préparer nos jeunes à la société du vingt et unième siècle.

Pour en venir à l'ordre du jour de ce CDEN, (la carte scolaire du 1er degré en Charente), nous constatons que malgré une dotation favorable de trois postes, nous arrivons à un résultat de 19 fermetures de classes (sans parler des fermetures conditionnelles) et à huit, voire neuf, écoles purement et simplement rayées de la carte à la prochaine rentrée.

Huit ou neuf écoles ! C'est énorme ! Depuis 2004, la Charente perdait en moyenne 2,5 écoles chaque année et là, c'est 8 ou 9, multiplication presque par quatre !

Évidemment c'est la ruralité qui est touchée en plein cœur.

Nous constatons également que le mécontentement est grand. Parents d'élèves et élus locaux montent au créneau à Ruffec, à Villefagnan, à Châteauneuf, à Rouzède, à Aunac, à Chirac, à Chadurie etc. Ce mécontentement ne peut qu'aggraver le sentiment de délaissement par l'État des populations qui s'expriment en faveur de formations politiques populistes, réactionnaires, xénophobes, anti-républicaines.

Lors de ce CDEN, nous nous élevons contre le fait que l'Administration affirme comme une vérité première que les enfants apprennent moins bien, dit-elle, dans les petites structures, chose que confirment, dit-elle encore, toutes les études scientifiques. Mais quelles études scientifiques ? Quels chercheurs ? Quelles publications ? Qu'on nous les montre ! Ce n'est pas la taille des structures qui met les élèves en mauvaises situations d'apprentissage, ce sont les difficultés socio-économiques dans lesquelles ils baignent.

Lors de ce CDEN, nous demanderons à nouveau, lorsqu'il y a désaccord entre les prévisions des directeurs et les estimations des IEN, que ce soit explicite dans les documents afin que le dialogue social se fasse au mieux.

Nous attirons également l'attention sur l'inscription des TPS dans les écoles maternelles situées dans des communes situées en zones de revitalisation rurale. Dans ces écoles, les TPS doivent être comptabilisés. C'est ce qu'indique l'arrêt du Conseil d'État de 2008 concernant la décision de l'Inspecteur d'Académie des Hautes Pyrénées envers la commune de Luz Saint Sauveur. Cette décision doit faire jurisprudence à Ruffec et Villefagnan.

Pour conclure, nous tenons à réaffirmer notre attachement au service public d'éducation et notre persévérance scolaire et syndicale dans l'intérêt des élèves et des personnels.